

Compte-rendu

Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 8 février 2018

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Marcelino DIJOUX, Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Florian BELOT

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne Florian BELOT comme secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 9 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Etude et validation de la proposition d'honoraires pour la Maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'aménagement : tranche 1
2. Souscriptions emprunts
3. Questions diverses

1 – PROJET COMMUNAL

DEL2018 7 : Etude et validation de la proposition d'honoraires pour la Maîtrise d'ouvrage concernant les travaux d'aménagement : tranche 1

Monsieur le Maire rappelle l'enjeu et l'importance, pour la commune, de mener à bien ce projet, dans les meilleurs délais, projet validé par les membres du Conseil Municipal après plusieurs mois de réflexion et de nombreuses réunions.

Ce projet est précisé dans le dossier de demande de subvention (présentation de la commune). Il comprend plusieurs volets :

- La sécurité routière (aménagement des traverses du Village RD37 et Rd 137) : élargissement, trottoir, bordures, éclairage chemin piétonnier, plateaux ralentisseurs etc.
- L'urbanisme : réalisation d'un lotissement pour accueillir les nouveaux habitants, qui sera intégré au futur PLUi.
- L'assainissement : prolongement du réseau collectif jusqu'au lotissement.
- L'environnement et le cadre de vie : une place du Boulodrome très abimée à refaire entièrement

L'aménagement du village comprend donc plusieurs travaux importants et complémentaires.

Pour optimiser sa réalisation dans un souci de visibilité, d'efficacité et de maîtrise des coûts, ces opérations sont regroupées dans un projet global dont l'exécution se fera en deux tranches.

Le souhait du Conseil Municipal est de commencer la première phase des travaux avant la fin de l'année 2018 au plus tard. L'objectif étant de réaliser l'ensemble du projet sur 24 mois.

Suite aux modifications effectuées en novembre 2017, portant sur les divers aménagements, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification du plan de financement :

- Coût global (achat terrain « Garcia » compris) : 1 209 320,00 € HT soit 1 451 864,00 € TTC

➤ Financement :

Emprunt	530 000,00 €
Vente lots à bâtir	305 640,00 €
Auto financement	210 000,00 €
Subventions estimées	313 505,00 €
Ressources supplémentaires	92 039,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement proposé ;
- Valide le montant des travaux pour 1 209 320,00 € HT ;
- Demande l'aide de l'état (DSIL), du Conseil Départemental (FDT, amendes de police), du Conseil Régional (FRI) et de l'Europe leader, conformément au plan de financement joint ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Charge Monsieur le Maire des démarches administratives.

2 – SOUSCRIPTION EMPRUNTS

DEL2018 6 : souscription emprunts – crédit agricole

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle proposition du Crédit Agricole avec les taux renégociés pour les deux projets de la commune :

- Extension du réseau public d'assainissement
- Aménagement du village : tranche 1

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présent, décident à l'unanimité :

Article 1^{er} : la commune de Beauvais sur Tescou contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Article 2 : Caractéristiques des emprunts

- Objet : extension du réseau public d'assainissement

Montant : 130 000 €

Durée de l'amortissement : 25 ans

Taux : 1.69 % fixe

Périodicité : trimestrielle - échéance constante

Frais de dossier : 75 €

- Objet : aménagement du Village

Montant : 400 000 €

Durée de l'amortissement : 25 ans

Taux : 1.69 % fixe

Périodicité : trimestrielle - échéance constante

Frais de dossier : 75 €

Précisions : la souscription de l'emprunt sera effective au commencement des travaux qui ne pourront débiter qu'après la notification des subventions accordées par les cofinanceurs ,

3 – QUESTIONS DIVERSES

Logement Simone MOURLHOU : un store sera installé pour la somme de 503 € TTC.

Réunion aménagement du village : un rendez-vous a été fixé, le jeudi 22 février 2018, avec M. Régis BOULOT, architecte urbanisme pour travailler le contrat d'engagement de mission concernant l'aménagement du village.

Lors de cet entretien, il sera demandé des précisions ou des modifications telles que :

- Le réseau d'assainissement qui va longer les terrains « GARCIA »
- Les montants éligibles aux subventions par rapport aux travaux réalisés.
- Le calcul des montants des honoraires à revoir, Taux initial basé sur un montant des travaux bien inférieur à celui retenu.

Salle de motricité : disparition d'un trampoline : les Enseignants signalent la disparition d'un trampoline stocké dans la salle de motricité.

Ordures ménagères : à compter du 1^{er} avril 2018, un nouveau calendrier de collecte sera établi par la Communauté d'Agglomération. La fréquence de passage pour les ordures ménagères reste inchangée tandis que la fréquence de collecte a été modifiée pour le tri sélectif, à savoir : une collecte tous les 15 jours (et non toutes les 3 semaines).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23H30**.